

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Le débat d'orientations budgétaires, prévu aux articles L. 2312-1 et L5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), première étape publique du cycle budgétaire, permet au Conseil de débattre sur les orientations budgétaires de la collectivité. Un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté aux membres du Conseil. Ce rapport comporte, en outre, une synthèse de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

La présente note informe les membres du Conseil du contexte économique et de ses impacts sur la MEL notamment en termes de projection de recettes, des orientations en termes de niveaux de dépenses, et des équilibres pluriannuels qui en résultent.

Dans ce cadre, les données chiffrées présentées ici sont des ordres de grandeur visant à aider le Conseil quant aux décisions budgétaires du budget primitif 2022.

Sont joints en annexe de ce rapport, celui sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes mentionné à l'article L2311-1-2 du CGCT et le rapport annuel de développement durable de l'article L. 2311-1-1 de ce même code.

1.	PREALABLE METHODOLOGIQUE	1
2.	UN CONTEXTE DE REPRISE QUI RESTE MARQUE PAR DES INCERTITUDES AU NIVEAU MONDIAL ET NATIONAL	2
2.1.	LA REPRISE DE L'ECONOMIE MONDIALE SE POURSUIT.....	2
2.2.	MAIS LA REPRISE RESTE MENACEE PAR LES PERTURBATIONS DE L'APPROVISIONNEMENT ET L'INFLATION	3
3.	LA STRATEGIE FINANCIERE DU MANDAT A ETE RESPECTEE MALGRE LA CRISE DU COVID19	3
4.	LES PERSPECTIVES	4
4.1.	LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	5
4.2.	UNE EVOLUTION LIMITEE DES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT SUR LES ANNEES A VENIR	5
4.2.1.	<i>Les recettes fiscales.....</i>	<i>5</i>
4.2.2.	<i>Les dotations.....</i>	<i>7</i>
4.2.3.	<i>Les autres recettes de fonctionnement.....</i>	<i>7</i>
4.3.	LA TRAJECTOIRE FINANCIERE POUR LES CINQ ANNEES A VENIR	7
4.3.1.	<i>Les dépenses de fonctionnement.....</i>	<i>7</i>
4.3.2.	<i>Les dépenses d'équipement</i>	<i>10</i>
4.4.	UNE DETTE MAITRISEE ET SECURISEE	13
4.5.	LES EQUILIBRES PLURIANNUELS	14

1. PREALABLE METHODOLOGIQUE

Le budget 2022 s'inscrit dans un contexte profondément modifié par la crise sanitaire de la COVID-19 et ses conséquences. Ainsi, les projections sur les exercices 2022 et suivants se réalisent dans le cadre d'incertitudes fortes. Les

éléments présentés ci-dessous sont issus des derniers éléments publiés par les institutions nationales, européennes et internationales.

La rédaction du présent rapport d'orientations budgétaires (ROB) a été réalisée sur la base des éléments et données disponibles à mi-octobre 2021, soit avant l'examen parlementaire de la Loi de finances pour 2022.

Le ROB, qui a vocation à présenter les orientations et perspectives pour le budget 2022, est donc un exercice particulier qui se réalise dans un contexte aux incertitudes renouvelées. Les éléments d'information et les projections présentées doivent donc être lus à cette aune.

2. UN CONTEXTE DE REPRISE QUI RESTE MARQUÉ PAR DES INCERTITUDES AU NIVEAU MONDIAL ET NATIONAL

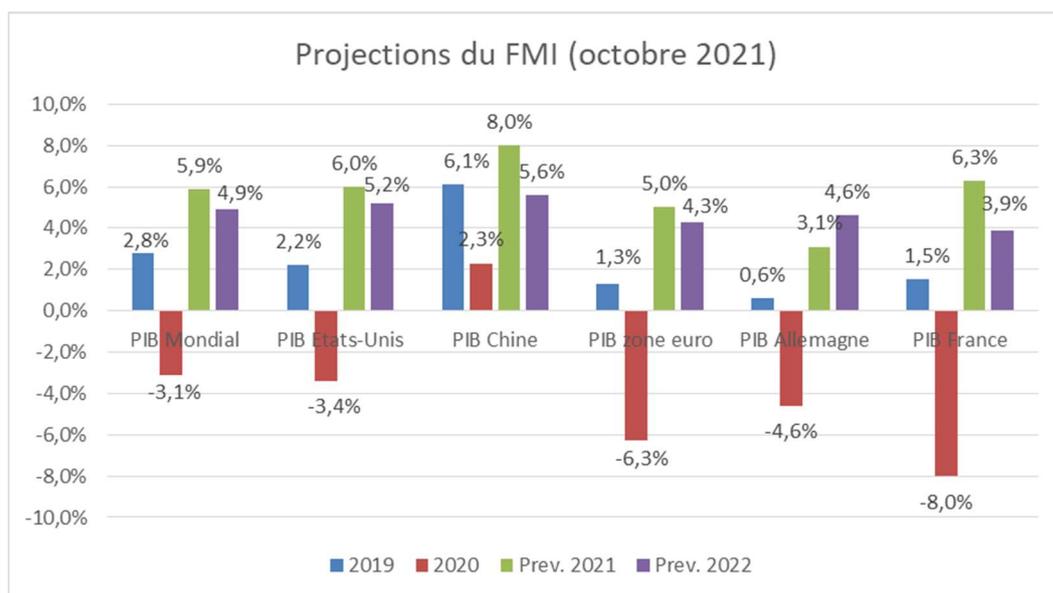
Le budget 2022 s'inscrit dans un contexte économique marqué par la reprise de l'activité au niveau mondial ainsi que dans la zone euro, après un net recul du PIB en 2020, lié à la crise du COVID19.

2.1. La reprise de l'économie mondiale se poursuit

La propagation du variant delta et l'apparition possible d'autres souches ont accru l'incertitude quant au temps nécessaire pour surmonter la pandémie. Ainsi, le fossé entre les pays développés (qui ont accès aux vaccins et ont eu l'appui précoce des pouvoirs publics) et les pays en développement, s'est creusé depuis le début de la crise et risque de perdurer sur les années à venir.

La croissance mondiale devrait atteindre 5,9% en 2021 et 4,9% en 2022 selon le FMI. La croissance 2021 a été revue à la baisse par rapport aux précédentes projections en raison d'une part, des ruptures d'approvisionnement dans les pays développés et d'autre part, de la résurgence de la pandémie dans les pays en développement où la couverture vaccinale est plus faible : 60% de la population des pays développés est vaccinée contre 4% dans les pays en développement à faibles revenus.

A moyen terme la croissance mondiale devrait être plus modérée à 3,3%. Les projections sont néanmoins plus élevées que celles réalisées avant pandémie en raison notamment du renforcement de l'intervention des pouvoirs publics dans les pays développés.



2.2. Mais la reprise reste menacée par les perturbations de l'approvisionnement et l'inflation

En 2022, comme en 2021, deux menaces pèseront sur la croissance : l'ampleur des perturbations des chaînes d'approvisionnement (consécutives à l'évolution de l'épidémie dans les pays exportateurs des intrants industriels), et l'inflation. Les pénuries, conjuguées à la forte augmentation de la demande et des prix des produits de base, ont entraîné une accélération de la hausse des prix à la consommation.

L'inflation globale devrait ainsi culminer au cours des derniers mois de 2021, et devrait retrouver d'ici la mi-2022 ses niveaux d'avant la pandémie dans la plupart des pays. **Mais une incertitude importante subsiste et l'inflation pourrait dépasser les prévisions.**

En zone euro, la croissance devrait atteindre 5% en 2021 et 4,3% en 2022 selon le FMI ; **la France devrait voir sa croissance culminer à 6,3% en 2021** et permettre à son PIB de retrouver ainsi son niveau d'avant crise, et **à 3,9% en 2022.**

La banque de France anticipe de son côté une croissance nationale de 6,3% en 2021, de 3,7% en 2022 et 1,9% en 2023.

Ainsi, la Banque de France estime que la consommation de l'épargne accumulée par les ménages durant la crise sera la clé de la reprise, sous réserve de la poursuite de la levée des restrictions sanitaires.

Le rebond de l'année 2021, après une année 2020 marquée par un repli du PIB de -8%, est alimenté par toutes les composantes de la demande intérieure : l'investissement, la consommation et les dépenses publiques, mais aussi par le redressement des exportations.

En 2022, la croissance du PIB devrait encore être très soutenue (+3,7%) selon la Banque de France, portée par la vigueur des dépenses des ménages et l'investissement des entreprises, du fait de leur situation financière préservée : le soutien des politiques publiques a en effet permis d'éviter des vagues de faillites et de licenciements et a limité les pertes de productivité, à la différence de la crise financière de 2008-2009.

En 2023, le rythme de croissance du PIB devrait commencer à se normaliser à +1,9 %.

Après un pic qui devrait être observé fin 2021, **l'inflation** devrait diminuer pour évoluer à **un rythme de 1,3 % à 1,4 % en moyenne annuelle en 2022-2023.**

En région Hauts de France, la Banque de France estime qu'octobre 2021 marquera le retour de l'activité au niveau d'avant crise. Deux menaces pèsent néanmoins sur les entreprises régionales : les difficultés d'approvisionnement et de recrutement.

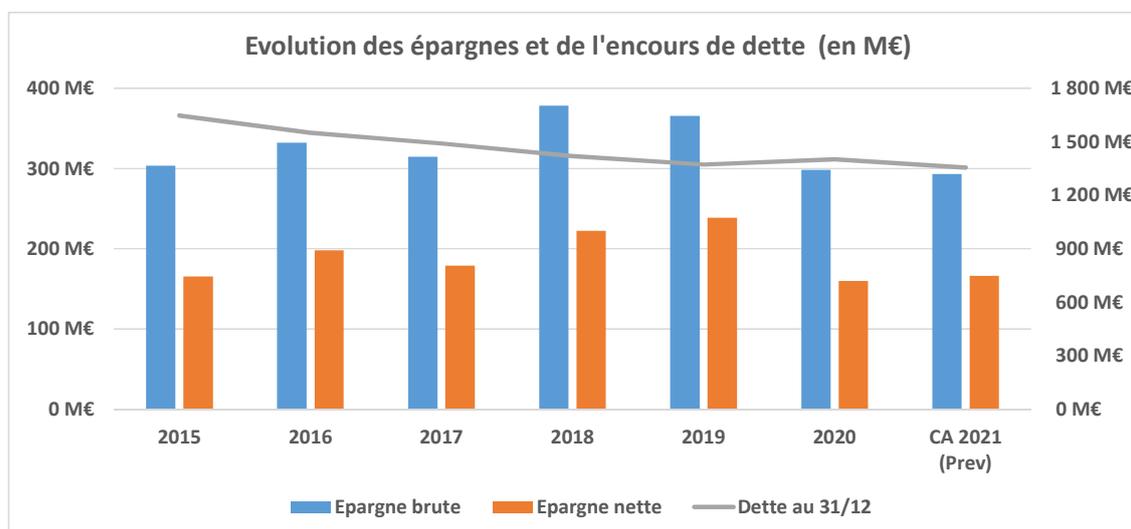
3. LA STRATEGIE FINANCIERE DU MANDAT A ETE RESPECTEE MALGRE LA CRISE DU COVID19

La stratégie financière proposée dans le cadre du débat d'orientations budgétaires poursuit la mise en œuvre des objectifs financiers définis par le Président:

- **Stabilité des taux de fiscalité,**

- **Maîtrise du niveau d'endettement,**
- **Recherche active de recettes,**
- **Maîtrise et efficacité des dépenses de fonctionnement,**
- **Maintien d'un niveau d'investissement conséquent.**

Jusqu'en 2019, malgré un contexte financier difficile et le retrait des soutiens de l'Etat, la MEL a **conforté sa situation financière comme en témoignent le désendettement** important et la **sécurisation de la dette**.



L'exercice 2021 devrait être marqué par des évolutions contrastées :

- La crise sanitaire devrait à nouveau impacter l'épargne brute consolidée qui diminuerait de -5M€ pour atteindre 293M€,
- La relance des investissements devrait se concrétiser par des dépenses d'équipement réalisée autour de 429M€, soit une progression de près de 76M€ par rapport à 2020,
- Grâce au maintien de l'épargne, le financement de ces investissements devrait se traduire par un recours à l'emprunt mesuré (81 M€) conduisant l'établissement à se désendetter de 46 M€. L'essentiel des emprunts seront concentrés sur le budget général.

Bien que fortement impactés en 2020 et 2021, les principaux ratios financiers de la MEL (épargne brute, épargne nette, capacité de désendettement) se situent à des niveaux qui permettent le financement des grands projets prévus dans le mandat moyennant une attention sur l'évolution globale des dépenses.

4. LES PERSPECTIVES

Point méthodologique : La MEL a fusionné le 14 mars 2020 avec la Communauté de communes de la Haute Deûle (CCHD). Les éléments présentés en tant que compte administratif 2020 (CA 2020) correspondent au CA 2020 reconstitué tel que présenté au Conseil métropolitain le 28 juin 2021. Les éléments présentés en tant que budget primitif 2020 (BP 2020) correspondent au BP 2020 de la MEL sur le périmètre de 90 communes adopté en décembre 2019.

Le respect de la stratégie financière du mandat précédent a permis d'assurer les fondations financières qui permettent de faire face aux enjeux des métropolitains (climatiques, économiques, sociétaux) et ainsi accompagner les changements qu'ils attendent dans l'action publique.

Les orientations proposées pour l'élaboration du budget primitif 2022 intègrent le pilotage maîtrisé de nos grands équilibres financiers tout en s'inscrivant dans une démarche volontariste de transformation de notre métropole européenne notamment dans la dynamique de transformation écologique du territoire qui a été engagée au travers du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour une « MEL neutre en carbone, résiliente et solidaire ».

4.1. Les recettes de fonctionnement

	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
TOTAL	1 492 M€ 18 M€ 1,2%	1 499 M€ 7 M€ 0,5%	1 462 M€ - 37 M€ -2,5%	1 504 M€ 42 M€ 2,8%	1 539 M€ 35 M€ 2,3%	1 556 M€ 17 M€ 1,1%	1 573 M€ 16 M€ 1,0%	1 584 M€ 11 M€ 0,7%
RECETTES FISCALES	778 M€	777 M€	766 M€	779 M€	811 M€	826 M€	842 M€	858 M€
	- 11 M€ -1,4%	- 0 M€ 0,0%	- 12 M€ -1,5%	7 M€ 0,9%	32 M€ 4,1%	15 M€ 1,9%	16 M€ 1,9%	16 M€ 1,9%
DOTATIONS ET COMPENSATIONS	365 M€	365 M€	355 M€	353 M€	350 M€	346 M€	343 M€	340 M€
	4 M€ 1,1%	- 1 M€ -0,2%	- 10 M€ -2,7%	- 3 M€ -1,0%	- 3 M€ -0,9%	- 3 M€ -0,9%	- 3 M€ -0,9%	- 3 M€ -0,9%
Dont DGF	219 M€ - 4 M€ -1,7%	218 M€ - 2 M€ -0,8%	215 M€ - 3 M€ -1,6%	211 M€ - 3 M€ -1,6%	208 M€ - 3 M€ -1,5%	205 M€ - 3 M€ -1,5%	202 M€ - 3 M€ -1,6%	198 M€ - 3 M€ -1,6%
AUTRES	349 M€	357 M€	342 M€	372 M€	379 M€	384 M€	387 M€	386 M€
	25 M€ 7,8%	8 M€ 2,3%	- 16 M€ -4,4%	30 M€ 8,9%	7 M€ 1,8%	5 M€ 1,4%	4 M€ 0,9%	- 2 M€ -0,5%

A noter que la baisse en 2021 des « dotations et compensations » est liée pour 6,3M€ à la suppression de la compensation de la TH qui est intégrée dans la compensation via une fraction de TVA.

La perception des pénalités de retard dues par Alstom de 23M€ conformément à l'accord de médiation conclu en 2019 a été neutralisée dans l'exercice de prospective financière afin de ne pas gonfler artificiellement l'épargne sur l'année 2024, cette recette sera pour autant bien inscrite au budget primitif de l'exercice concerné.

4.2. Une évolution limitée des ressources de fonctionnement sur les années à venir

4.2.1. Les recettes fiscales

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Recettes fiscales	783 M€	765 M€	767 M€	779 M€	811 M€	826 M€	842 M€	858 M€
Evolution n/n-1	17 M€ 2,2%	-18 M€ -2,3%	2 M€ 0,2%	12 M€ 1,5%	32 M€ 4,1%	15 M€ 1,9%	16 M€ 1,9%	16 M€ 1,9%
Recettes fiscales de substitution à la TP	354 M€	363 M€	365 M€	357 M€	368 M€	375 M€	383 M€	391 M€
CFE	143 M€	146 M€	148 M€	128 M€	129 M€	130 M€	132 M€	133 M€
CVAE	96 M€	100 M€	90 M€	97 M€	103 M€	106 M€	110 M€	114 M€
TH	108 M€	110 M€	4 M€	3 M€	4 M€	4 M€	4 M€	4 M€
Fraction de TVA (réforme TH)	-	-	116 M€	121 M€	126 M€	128 M€	131 M€	133 M€
IFER	4 M€	5 M€	5 M€	5 M€	5 M€	5 M€	5 M€	5 M€
TFNB	2 M€	2 M€	2 M€	2 M€	2 M€	2 M€	2 M€	2 M€
TEOM	169 M€	137 M€	142 M€	146 M€	149 M€	152 M€	154 M€	157 M€

Taxe de séjour	3 M€	4 M€	4 M€	3 M€	5 M€	5 M€	5 M€	5 M€
Taxe cons. Finale électricité	1 M€							
TaSCom	13 M€	13 M€	13 M€	13 M€	14 M€	14 M€	14 M€	14 M€
Versement mobilité	244 M€	247 M€	242 M€	252 M€	267 M€	273 M€	278 M€	284 M€
Taxe Gemapi	-	-	-	7 M€				

**A noter la baisse du produit de CFE entre les BP 2021 et 2022, due au remplacement d'une partie de la CFE en compensation fiscale suite à la réduction de 50% de l'imposition des établissements industriels.*

L'année 2022 est toujours marquée par les conséquences de la réforme de la taxe d'habitation et taxe foncière sur les locaux industriels. Pour la première fois, l'évolution des ressources fiscales de la MEL reposera pour partie sur la croissance d'une taxe nationale (la TVA).

L'année 2022 est également impactée par la réforme des modalités de reversement du versement mobilité avec un impact direct : la réduction du produit de versement mobilité (VM) 2022 de l'ordre de 10M€ en raison d'un changement des calendriers de reversement.

La projection des recettes fiscales de la MEL en 2022 intègrent deux incertitudes :

- La modification des aides aux entreprises liées à la crise du COVID au cours du 2^{ème} semestre 2021. Les aides d'Etat avaient permis le maintien des entreprises et donc des recettes fiscales telles que la cotisation foncière des entreprises (CFE). La réduction de ces aides pose la question d'une éventuelle augmentation des cessations, liquidations d'entreprises et de leurs impacts sur les recettes fiscales de la MEL : CFE, taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), versement mobilité (VM)...
- Le niveau d'encaissement de la CVAE en 2021 correspond à la CVAE que percevra la MEL en 2022. Or, la CVAE versée en 2021 repose pour partie sur la valeur ajoutée des entreprises en 2020, directement impactée par la crise du COVID. Une diminution de la recette est donc à prévoir. Cette estimation est toutefois rendue complexe par l'absence de données disponibles. En effet, la Direction générale des finances publiques (DGFIP) n'a pas communiqué d'estimation en août 2021 comme c'était le cas les années précédentes. La MEL ne sera destinataire d'une évaluation de la CVAE 2022, au plus tôt courant novembre 2021.
Dans son dernier baromètre¹, le député Jean-René CAZENEUVE prévoit une réduction de l'ordre de -2% à -6%.

Le projet de loi de finances pour 2022 est en cours de discussions. Des ajustements sont donc possibles. Une réforme de l'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) relative aux antennes relais, limitant voire annulant le dynamisme de cette recette, avait été évoquée. Non reprise dans le projet initial, elle peut toujours faire l'objet d'amendement.

¹ Baromètre n°5 au 30 juin 2021 « Impact de la crise du Covid 19 sur les finances locales », Jean-René Cazeneuve, député du Gers et président de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation de l'Assemblée nationale. Ces baromètres sont réalisés régulièrement par M. Cazeneuve suite au rapport qu'il a remis au Premier ministre le 29 juillet 2020 sur l'« Evaluation de l'impact de la crise du Covid 19 sur les finances locales ». Le dernier en date est le n°5, établi le 30 juin 2021.

La loi de finances pour 2022 pourrait également contenir des ajustements *via* amendement des mécanismes de compensation des pertes de VM afin de permettre un traitement plus égalitaire des autorités organisatrices de la mobilité (AOM). La MEL avait notamment été défavorisée dans les processus de compensation de perte de VM en comparaison de l'Île de France et des AOM sous forme de syndicat (par exemple, le syndicat mixte des transports de Toulouse a bénéficié d'une aide ferme de près de 14M€ pour les pertes de recettes 2020).

L'année 2022 marque également la première année d'application de la taxe GEMAPI pour un montant de 7,3M€.

4.2.2. Les dotations

La loi de finances initiale prévoit une diminution des variables d'ajustement de 50M€. Ce besoins de financement est totalement assuré par une baisse des dotations perçues par les conseils régionaux. La DCRTP (dotation e compensation de la réforme de la taxe professionnelle) et la compensation relative au relèvement du seuil d'assujettissement du VM ne sont pas concernées et restent donc stables par rapport à 2021.

La MEL verra, néanmoins, comme chaque année, sa dotation globale de fonctionnement (DGF) être réduite (*via* la composante « dotation de compensation ») afin d'assurer une partie du financement de la péréquation du bloc communal. Cette dernière est en augmentation par rapport à 2021 : +190M€ contre +180M€.

- La diminution de la dotation de compensation devrait donc être supérieure à celle constatée en 2021 (-3,2M€). La perte de recette est évaluée à -3,44M€ en 2022.

4.2.3. Les autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement représentent le quart des recettes réelles de fonctionnement. Les principales recettes sont la redevance assainissement (78,6 M€ en 2019, 79,9 M€ en 2020, projection 2021 estimée à hauteur de 82 M€) et les recettes tarifaires du service public des transports (105,7M€ en 2019, 70,3 M€ en 2020, projection 2021 estimée à 75,4 M€). La MEL perçoit également des recettes générées par ses parkings exploités, des produits des éco-organismes ou des produits des ventes de matériaux issus des centres de tri.

Ces recettes subissent encore les conséquences de la crise sanitaire. Ainsi la baisse de la fréquentation des transports publics urbains impacte fortement la recette tarifaire transport dont le produit devrait revenir aux niveaux d'avant crise à l'horizon 2023-2024.

4.3. La trajectoire financière pour les cinq années à venir

4.3.1. Les dépenses de fonctionnement

Parallèlement aux incertitudes pesant sur les recettes, d'autres inquiétudes pèsent sur les dépenses des collectivités. En effet, dans la continuité du plafonnement des dépenses de fonctionnement mis en place en 2018 et 2019 via les contrats dits « de Cahors » (puis suspendu du fait de la crise sanitaire), un nouveau dispositif permettant la contribution des collectivités territoriales au

redressement des comptes publics sera vraisemblablement mis en place en 2022-2023.

L'évolution des dépenses de fonctionnement

Pour les cinq années à venir, la trajectoire d'évolution des dépenses de fonctionnement hors dette et reversement aux communes est estimée à 1,50%. La répartition détaillée de ces évolutions par politiques publiques est l'objet des débats des séances du budget de février 2022 (commissions et Conseil). La maîtrise de l'évolution de nos dépenses courantes contribue au pilotage de notre épargne.

	BP 2021	BP 2021 hors plan de relance	BP 2022	Evolution BP 2022 / BP 2021		BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
				En M€	En %				
Reversement aux communes (AC et DSC)	247 M€	247 M€	246 M€	- 0,5 M€	-0,2%	246,4 M€	246,7 M€	247,0 M€	247,3 M€
Dépenses de fonctionnement (hors AC et DSC)	908 M€	897 M€	911 M€	14,0 M€	1,6%	924,2 M€	938,0 M€	952,1 M€	966,4 M€
dont frais de ressources humaines (masse salariale et autres frais)	162,4 M€	162,4 M€	164,1 M€	1,7 M€	1,0%	166,6 M€	166,6 M€	166,6 M€	166,6 M€
TOTAL Dépenses de gestion	1 154 M€	1 143 M€	1 157 M€	13 M€	1,2%	1 171 M€	1 185 M€	1 199 M€	1 214 M€
Frais financiers	41,5 M€	41,5 M€	36,0 M€	- 5,5 M€	-13,3%	35,1 M€	36,6 M€	38,7 M€	40,9 M€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 196 M€	1 185 M€	1 192,6 M€	8,0 M€	0,7%	1 205,6 M€	1 221,4 M€	1 237,8 M€	1 254,6 M€

*en 2021, les montants pour l'attribution de compensation (AC) ne tiennent pas compte les ajustements délibérés en octobre 2021 pour intégrer les impacts financiers des transferts de compétences des communes de l'ex-CCHD à la MEL.

Les reversements aux communes représentent 246,2M€ en 2022 dont 219,3M€ pour l'attribution de compensation (AC), et 26,9M€ pour la prévision de dotation de solidarité communautaire (DSC). Pour rappel, la composante principale de la DSC évolue comme les recettes du budget général.

Les dépenses de personnel et la politique RH

Pour l'ensemble du budget principal et des budgets annexes, le montant des dépenses de fonctionnement 2022 alloué aux Ressources Humaines s'élève à 164,2 millions d'euros dont près de 159,5 millions d'euros affectés à la masse salariale. Le budget a été travaillé afin de tenir compte d'un taux d'évolution de 1% en 2022 puis 1,5% par an à compter de 2023.

Au 31 décembre 2020 (données issues du Rapport Social Unique 2020), *les effectifs* présents s'élevaient à 2 961 agents, dont 2 625 agents sur emplois permanents actifs représentant 2 582 équivalents temps plein (ETP) et 77 agents sur emplois non permanents actifs.

L'année 2020 a été marquée par des mouvements de personnels et des recrutements en cours dus notamment à l'intégration des agents issus de la Communauté de Communes de la Haute Deûle (CCHD).

Les principales caractéristiques de structure des effectifs permanents actifs sont les suivantes :

- prédominance de la filière technique (57%) ;
- prépondérance des agents relevant de la catégorie C (catégorie C 44% ; catégorie B 21% ; catégorie A 35%) ;
- 56% d'hommes et 44% de femmes
- moyenne d'âge de 45 ans.

La prospective de masse salariale 2022 tient compte notamment :

- du Glissement Vieillesse Technicité (avancement d'échelon, de grade, promotion interne) ;
- de diverses mesures réglementaires (dont l'impact pour les catégories C des revalorisations des grilles et de la bonification d'ancienneté d'un an, issues de la conférence sur les perspectives salariales de la fonction publique du 6 juillet 2021) ;
- de la mise en œuvre progressive de la stratégie d'apprentissage adoptée par le Conseil métropolitain en février 2021 avec l'augmentation du nombre d'apprentis accueillis en 2021-2022 (105 postes ouverts 2021- 2022 pour un objectif à atteindre au cours du mandat de 120 apprentis) ;
- du financement de la monétisation du Compte Épargne Temps et de l'indemnité télétravail ;
- du maintien des 30 créations de postes actées pour 2022 afin de soutenir l'investissement humain, au service des projets de l'institution, de l'exécutif et du territoire ;
- d'efforts de redéploiement et d'optimisation des ressources ;
- de l'organisation du temps de travail à la MEL, essentiellement fixé à 35 heures hebdomadaires, avec un temps de travail théorique annuel pour un équivalent temps plein de 1 533 heures en 2021 et de 1 607 heures à compter du 1er janvier 2022 ;
- du Forfait mobilité durable tel que délibéré par le Conseil métropolitain en date du 23 avril 2021.

Les dépenses liées aux politiques RH interviennent essentiellement dans les domaines suivants : formation, documentation, recrutement, action sociale (dont la restauration).

Elles restent stables dans l'ensemble par rapport au BP 2021 sauf pour la politique sociale afin de prendre en considération la mise œuvre de la restauration pour les agents des sites extérieurs.

Ainsi, la politique sociale de la MEL se traduit par un budget d'environ 4,68 millions d'euros. La MEL participe directement à ces prestations d'action sociale par le financement de la participation à la protection sociale complémentaire, de l'aide aux enfants (réservation de places de crèche, allocation pour les enfants à charge, prestations pour les enfants handicapés, allocation de rentrée scolaire, etc.) et de la restauration.

Financé par la MEL, le Comité d'Action Sociale offre quant à lui des prestations d'aide à la vie familiale, de participation en matière de culture, de loisirs ou d'activités sportives.

L'année 2022 marquera l'aboutissement de la mise en œuvre de l'offre de restauration à tous les agents métropolitains, aussi 1 400 agents des sites extérieurs pourront bénéficier dorénavant de la livraison de repas sur leur lieu de travail.

4.3.2. Les dépenses d'équipement

	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Aménagt durable territoire-Urba-Logt-Pol ville-Habit-Planif-GDV-Strat foncière	77 M€	71 M€	131 M€	131 M€	135 M€	128 M€	129 M€	126 M€
Climat-Trans éco-Energie-Eau-Assst-Gemapi-Rés urbains-Esp Naturels-Agriculture	67 M€	55 M€	119 M€	140 M€	146 M€	138 M€	179 M€	175 M€
Dév Eco-Emploi-Recherche-Insertion-Parcs d'activités-Aménagt Numérique	66 M€	30 M€	42 M€	41 M€	50 M€	57 M€	36 M€	29 M€
Espaces publics - Voirie - Vidéosurveillance	104 M€	73 M€	99 M€	105 M€	106 M€	103 M€	103 M€	105 M€
Rayonnement de la Métropole-Culture-Sport-Tourisme-Jeunesse	12 M€	14 M€	35 M€	36 M€	49 M€	42 M€	31 M€	15 M€
Transports-Mobilité-Accessibilité-Prévention-Sécurité	101 M€	82 M€	104 M€	117 M€	239 M€	194 M€	274 M€	274 M€
Gouvernance-Finances-Eval Pol Publiques-Contrôle de Gestion-Administration-RH	21 M€	27 M€	42 M€	33 M€	17 M€	13 M€	13 M€	16 M€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE	447 M€	352 M€	572 M€	603 M€	741 M€	675 M€	765 M€	741 M€

*Nb : les éléments en compte administratif et en budget primitif doivent être comparés en appliquant un taux de réalisation (taux retenu pour la prospective de l'ordre de 80% en dépenses d'investissement).

Cette programmation pluriannuelle pourra faire l'objet d'une révision dans les années à venir en fonction des incertitudes qui pèsent sur les collectivités et notre métropole. A ce stade, 3 500 M€ sont projetées (en prévisions budgétaires) sur la période 2022-2026.

Les projections d'investissement permettent aussi de mettre en œuvre le pacte de gouvernance dont l'ambition est de placer le Maire au cœur de l'action métropolitaine et favoriser les transitions du territoire (écologique et économique) autour du dialogue et de la proximité. La Métropole accompagnera la réalisation des projets du territoire via le dispositifs des Fonds de concours qui sont repris dans chaque politique publique. Ces projets seront par ailleurs repris dans les contrats de projets qui seront contractualisés entre la Métropole et ses communes.

Pour préparer le budget 2022, les grandes orientations suivantes sont envisagées :

La **politique « Aménagement durable territoire-Urbanisme-Logement-Politique de la ville-Habitat-Planification-Gens du voyage-Stratégie foncière »** devrait disposer d'un volume d'investissement de l'ordre de 131M€ en 2022.

La politique d'aménagement et d'habitat permet de transformer notre métropole pour la rendre plus attractive et accueillante.

En matière d'aménagement et de renouvellement de la ville, la Métropole va poursuivre la mise en œuvre des grands projets d'aménagements (FCB, Villeneuve d'Ascq Grand Angle, Saint Sauveur, Armentières Houplines Franges Industrielles...), participer à la création ou l'extension des écoles dans les zones d'activités (via les Fonds de concours aux communes) et au renouvellement des villes et des zones d'habitat.

La politique d'habitat de la métropole se traduit par la rénovation des parcs publics et privés (avec notamment les dispositifs de l'ANAH, le PMQRAD, les aides de mises aux normes des copropriétés, le dispositif AMELIO...), le développement de l'offre de nouveaux logements (dont notamment l'accompagnement LMH...), la mise en œuvre des politiques de solidarité (résorption des logements vacants...) et du PLH (subvention CROUS ...).

La politique de la ville porte la transformation des quartiers prioritaires via le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) et complète les autres dispositifs améliorant la qualité de vie des habitants.

La **politique « Climat-Transition écologique-Energie-Eau-Assainissement-Gemapi-Résidus urbains-Espaces Naturels-Agriculture »** représentera environ 140M€ de dépenses d'investissement en 2022.

La « métropole turquoise » est résolument tournée vers la transition écologique avec la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET). L'enjeu est de préserver les biens communs que sont la ressource en eau, la qualité de l'air et des sols mais aussi de préserver la biodiversité et les espaces naturels, orientations qui fondent le projet de territoire des gardiennes de l'eau.

Le budget dédié à la politique de l'eau et de l'assainissement (près de 495 M€ sur la période 2022-2026) accompagnera cette ambition en permettant de mettre en œuvre les projets d'investissement structurants qui concernent notamment les travaux d'assainissement sur les stations d'épurations (lancement de la reconstruction de la Step de Wattrelos, lancement du recalibrage et de la couverture de l'Espierre...), le développement des réseaux de lutte contre la pollution, la poursuite de l'accélération du rythme de renouvellement des réseaux de distribution d'eau, les dépenses liées à la gestion et au traitement des résidus urbain.

La mise en œuvre du schéma directeur des déchets ménagers mobiliserait 126 M€ sur la période 2022-2026. Sur la partie environnementale, la modernisation du traitement des déchets se poursuit : dépollution du site UIOM de Wasquehal, construction de la plateforme de réemploi, développement des réseaux de chaleur, valorisation organique des déchets verts.

La reconquête des cours d'eau, la gestion des espaces naturels (dont le plan bleu avec notamment les projets Branche de croix, Bras de basse Deûle et Bras de Canteleu), l'agriculture (avec notamment les fonds de concours aux communes) ainsi que la Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI) sont d'autres actions de protection de l'environnement des métropolitains (116 M€ sur la période 2022-2026). Pour financer le plan d'actions de reconquête des cours d'eau (Gemapi et plan bleu), une contribution « GEMAPI » dédiée serait instaurée en 2022.

D'autres actions du plan climat air énergie territorial se mettent en œuvre avec notamment la recherche de solutions alternatives aux émissions polluants, le développement des énergies renouvelables ou le financement de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments. La métropole apportera son soutien aux projets des communes dans ce domaine via les Fonds de concours de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables.

La mise en œuvre du budget climatique se poursuit et intégrera mieux les dispositifs de prise de décision. Certaines délibérations y font déjà référence (voire par exemple), ce mouvement devrait se développer.

La **politique « Développement Economique-Emploi-Recherche-Insertion-Parcs d'activités-Aménagement numérique »** mobilisera environ 41M€ en 2022.

Le PSTET (Projet Stratégique de Transformation Economique du Territoire) qui vise à ce que la métropole soit au rendez-vous de la transformation économique du territoire et de ses entreprises est le cadre de la politique d'intervention économique métropolitaine.

Le soutien à l'aménagement des parcs d'activités et à l'immobilier d'entreprises consacrera de l'ordre de 134 M€ sur la période 2022-2026 notamment dans les

actions de développement du foncier et de l'immobilier d'entreprises (Roubaix Blanchemaille, Euratechnologies/Plaine Image autour de l'écosystème numérique par exemple) ce qui permettra de renforcer la stratégie d'accueil des entreprises.

Le soutien à la recherche, l'enseignement supérieur (avec notamment projet Precidiab et les projets d'infrastructures dans le cadre du CPER) et les aides aux entreprises doivent renforcer l'attractivité et le rayonnement métropolitain pour donner au monde économique un terreau favorable de développement. Cela passe aussi par le soutien des projets locaux de développement des commerces de proximité et tiers lieux (fonds de concours aux communes).

Le soutien à l'innovation (cybercampus, Hub eurasanté...) et le renforcement de des sites d'excellence (Eurasanté, Euraclimat...) visent à faire de la MEL un territoire de référence dans ces domaines.

La **politique « Espaces publics - Voirie – Vidéosurveillance »** se verra consacrer 105M€ en 2022.

Cette programmation permet de répondre aux enjeux de préservation du patrimoine, de garantir la qualité de nos espaces publics et de compléter le réseau routier existant.

Les principaux projets d'investissement concernent la réalisation de grandes infrastructures avec principalement : La Lino Sud, le boulevard Gambetta de Tourcoing, l'avenue du Général de Gaulle de Bondues, mais aussi la maintenance de la voirie de proximité et ex-départementale, l'aménagement et qualité des espaces publics (adaptation aux différents usages, âges ou mobilité réduite), l'accompagnement des projets communaux et des grands projets de la métropole (SDIT par exemple).

Une enveloppe de l'ordre de 36M€ sera consacrée en 2022 à la **politique « Rayonnement de la Métropole-Culture-Sport-Tourisme-Jeunesse »**.

Notre métropole s'est donnée l'ambition de porter une politique culturelle ambitieuse par une politique d'intervention couvrant tout le territoire : soutiens aux événements et équipements culturels, fonds de concours aux communes pour leurs projets d'équipements culturels et de préservation du patrimoine. En outre, la MEL soutient et promeut ses structures culturelles (Lam, Condition publique, musée de Fromelles ..). Le LAM et la Conditions publique bénéficieront de travaux importants.

De même, la politique sportive participe à la réalisation de l'ambition métropolitaine en matière de rayonnement par les investissements réalisés dans nos grands équipements (Stadium, piscine olympique...) mais aussi en soutenant les projets locaux via les Fonds de concours (Piscine et équipements sportifs).

Pour 2022, 117M€ sont envisagés pour la **politique « Transports-Mobilité-Accessibilité-Prévention-Sécurité »**.

Sur le précédent mandat, la métropole a construit les fondations sur lesquelles elle va pouvoir s'appuyer pour développer ses infrastructures lourdes de transport (SDIT). L'enjeu auquel la métropole fait face est de repenser les mobilités pour diminuer les modes de transport polluants, ce qui nécessitera une diversification de l'offre (mobilité douce, active, intermodalité...) et une amélioration de l'offre existante.

Les projets d'investissement projetés en 2022 concerneront principalement l'amélioration du service au voyageur avec l'acquisition de nouveaux bus (dont des navettes électriques), le lancement du renouvellement des rames de tramway et ensuite de la ligne 2 du métro, la poursuite de l'opération de doublement des rames et quais de la ligne 1 du métro. La modernisation des systèmes d'information voyageurs est aussi programmée.

L'effort de développement de l'intermodalité (pôle d'échanges et parcs relais) est poursuivi et le développement des itinéraires cyclables bénéficie d'un budget en forte hausse (100 M€ sur le mandat).

La commission « **gouvernance-finance-évaluation des politiques publiques-contrôle de gestion- Administration – RH** » devrait bénéficier de 29 M€ en 2022. Cela concerne principalement l'entretien et la maintenance des bâtiments métropolitains et l'aménagement de l'UT de Ronchin, ainsi qu'un investissement particulier dans les systèmes d'informations.

4.4. Une dette maîtrisée et sécurisée

L'encours de la dette de la MEL à fin 2021 devrait se situer à 1 356 M€ contre 1 402 M€ en 2020 soit une évolution de -3,3% et -25% depuis le pic de l'endettement constaté en 2013.

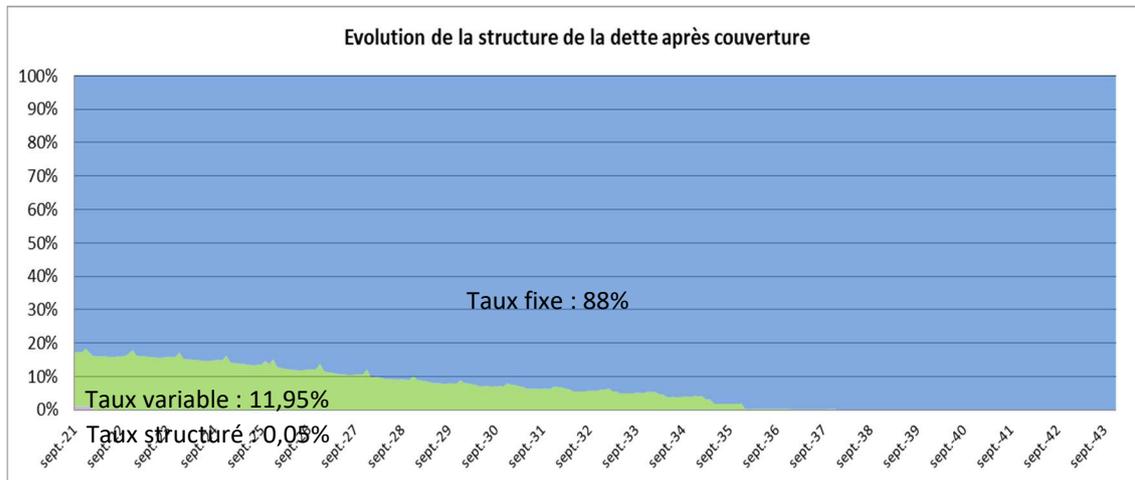
A partir de 2022, une nouvelle phase d'endettement est anticipée afin de financer le programme ambitieux d'investissements, avec une accélération plus marquée à partir de 2025. Fin 2026, l'encours devrait atteindre près de 1 905M€.

Il est proposé une maîtrise de l'évolution de cet encours et une vigilance sur les niveaux d'épargne afin **de limiter la hausse de la capacité de désendettement de la MEL à un niveau compris entre 5 et 6 ans**, tous budgets consolidés à échéance 2026.²

A fin 2021, la structure de la dette restera essentiellement à taux fixe (88% de l'encours jusqu'à extinction de la dette), assurant ainsi un niveau de frais financiers maîtrisés pour les années à venir.

La part de taux structurés sera nulle en 2022 avec l'échéance des deux swaps RBS.

² La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) mesure le nombre d'années nécessaires au remboursement du stock de dette, en mobilisant la totalité de l'autofinancement.



Conformément au cadre de gestion de la dette (délibération 20C0078), et dans l'objectif de sécuriser à long terme les frais financiers de la MEL dans un contexte de taux très bas, la MEL va lever, en 2021, la majorité de ses emprunts à taux fixe afin d'intégrer des emprunts à taux limités (volume estimé à 81M€ en CA projeté). Par ailleurs, la MEL dans l'objectif de promouvoir une finance plus responsable, a souscrit en 2021 des prêts « verts » afin de financer certains de ses investissements. Cette politique volontaire de recherche de financements « verts » sera poursuivie.

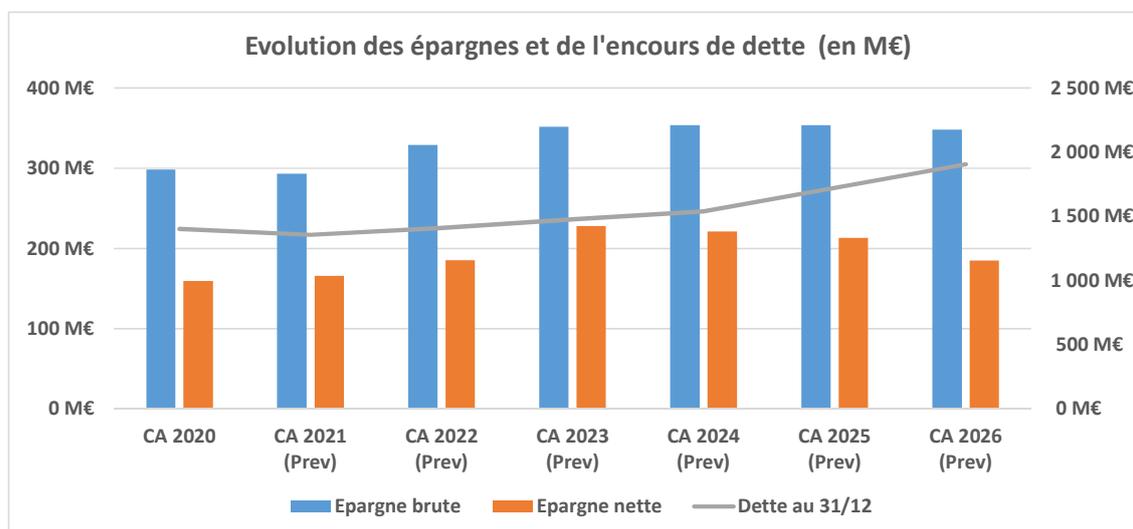
En 2022, la MEL veillera à nouveau à diversifier son portefeuille par la consultation de l'ensemble des établissements bancaires et ce, notamment afin d'optimiser ses conditions de financement. Par ailleurs des enveloppes pluriannuelles assurant le financement long-terme des projets structurants, seront recherchées auprès des banques publiques : Banque Européenne d'Investissement, Banque de Développement du Conseil de l'Europe ou Banque des Territoires.

Comme chaque année, la gestion de la dette fait l'objet d'une délibération spécifique au Conseil du 17 décembre 2021 : elle dresse le bilan de la gestion de la dette en 2021 et décline la stratégie de gestion de la dette en objectifs opérationnels pour 2022.

4.5. Les équilibres pluriannuels

La prospective financière vise à traduire la trajectoire financière de la collectivité. Les projections réalisées sont basées sur un volume d'investissement de 2,9Mds d'euros sur les 5 années à venir. Afin de porter ces investissements, l'endettement sera sollicité. L'encours de dette devrait ainsi augmenter et se situer à près de 1,9Mds€ à fin 2026.

La maîtrise de nos épargnes permet ainsi de limiter l'évolution de la capacité de désendettement à 5,5 années à l'horizon 2026 tout en garantissant le financement du programme d'investissement ambitieux.



	CA 2020	CA 2021 (Prev)	CA 2022 (Prev)	CA 2023 (Prev)	CA 2024 (Prev)	CA 2025 (Prev)	CA 2026 (Prev)
Recettes de fonctionnement	1 499,4	1 489,3	1 503,7	1 539,0	1 556,4	1 572,6	1 583,6
Dépenses de fonctionnement hors frais financiers	1 155,5	1 161,8	1 138,5	1 152,1	1 166,1	1 180,1	1 194,4
Frais financiers nets	45,5	34,3	36,0	35,1	36,6	38,7	40,9
Epargne brute (1) *	298,5	293,2	329,2	351,8	353,8	353,8	348,2
Remboursement du capital de la dette (2)	138,6	127,1	143,9	123,8	132,6	140,9	163,3
Epargne nette (1-2) *	159,8	166,1	185,3	228,0	221,1	212,9	185,0
Solde reprise/provision	(10,4)	(1,8)	(2,0)	(2,0)	(2,0)	(2,0)	(2,0)

Recettes d'investissement hors emprunt	255,4	203,1	291,9	375,9	325,6	418,5	446,9
Dépenses d'équipement	352,6	428,9	477,2	604,3	567,6	647,8	625,5
Besoin d'emprunt	154,8	81,0	197,9	191,0	195,3	322,7	347,3
Dette au 31/12	1 401,8	1 355,7	1 409,7	1 476,9	1 539,6	1 721,4	1 905,4
Capacité de désendettement	4,7	4,6	4,3	4,2	4,4	4,9	5,5
Taux de financement des investissements	45%	39%	39%	38%	39%	33%	30%

* Hors reprises ou constitutions de provisions

Eléments méthodologiques :

Concernant les dépenses, le taux de réalisation projeté pour les exercices 2022 à 2026 est de 98% en section de fonctionnement et de l'ordre de 80% en section d'investissement.

Le budget de la MEL est composé de sept budgets : un budget général et six budgets annexes. Si certains des budgets annexes dits industriels et commerciaux, sont complètement autonomes (eau, assainissement et crématoriums), d'autres sont financés, en dernier ressort, par le budget général.

Ainsi, au-delà de la situation consolidée, il convient également de porter un regard plus attentif à la situation du budget général qui dispose de ratios financiers plus fragiles. Ainsi, à fin 2026, la capacité de désendettement de ce budget est estimée à plus de 5,6 années.